



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2851
31 mars 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2851e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 31 mars 1989, à 16 h 15

Président : Mme DIALLO

(Sénégal)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Chine
Colombie
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. KIRSCH
M. LI Luye
M. PEÑALOSA
M. OKUN
M. TADESSE
M. TORNUDD
M. BLANC
M. RAZALI
M. RANA

Sir Crispin TICKELL

M. BELONOVOV
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 18 h 15.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

La PRESIDENTE : Puisque le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Jai Pratap Rana, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour les services qu'il a rendus en tant que président du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je suis sûre qu'en exprimant ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Rana pour le talent, le tact et la courtoisie avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, je me fais l'interprète de tous les membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

La PRESIDENTE : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point de son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui conformément à l'accord intervenu au cours des consultations antérieures du Conseil.

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité expriment leur vive préoccupation devant la détérioration récente de la situation au Liban, qui a fait de nombreuses victimes parmi la population civile et causé d'importants dégâts matériels.

Devant le danger que représente cette situation pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, ils encouragent et appuient tous les efforts actuellement entrepris en vue de trouver une solution pacifique à la crise libanaise, notamment ceux déployés par le Comité ministériel de la Ligue des Etats arabes, dirigé par S. E. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Ils demandent instamment à toutes les parties de mettre fin immédiatement aux affrontements, de répondre favorablement aux appels lancés en faveur d'un cessez-le-feu effectif et d'éviter tout ce qui pourrait aggraver la tension.

Ils réaffirment leur appui à la pleine souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Liban.

La Présidente

Les membres d' Conseil de sécurité soulignent également l'importance du rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et réaffirment leur détermination de continuer à suivre de près l'évolution de la situation au Liban."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais exprimer ma gratitude à tous les membres du Conseil, au Secrétaire général et à ses collaborateurs qui ont bien voulu m'apporter leur précieuse coopération et assistance au cours du mois de mars.

J'associe à ces remerciements tout le personnel du Secrétariat de l'ONU.

La séance est levée à 18 h 20.